

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/06/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux juillet, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	2	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Sylvain DOLIVET.

Excusé : Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Nicole ROYER), Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE).

Absents : Valérie DION.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 23-2024 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant 2024
Comice du monde rural	50,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Aveugle de France	0,00 €
ARCA	0,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €
Les Martins Pêcheurs	300,00 €
Vous ne rêvez pas encore	500,00 €
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	30,00 €
Com'une image	200,00 €
Association de la Bibliothèque de Hommes	200,00 €
Protection Civile 37	350,00 €
Campus des Métiers de l'Artisanat	160,00 €
Le Loup Blanc	300,00 €
Amicale des pompiers	350,00 €
Restos du cœur	150,00 €
Fondation du patrimoine	55,00 €
Esca'lathan	50,00 €
Secours catholique	0,00 €

Fonds Local Emploi Solidarité	0,00 €
Equip'age en voyage	0,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2024.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement des dites subventions sont inscrits au budget primitif 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que la centrale nucléaire de Chinon, via la CCTOVAL, propose de faire don de bâches souples dont elle n'a plus l'utilité et souhaite les donner aux communes de la CCTOVAL en tant que réservoirs d'eau contre les incendies, notamment en forêt. Une bâche de 780 m³, une de 845 m³ et deux d'une capacité de 1000 m³.

Trois sites proposés : site n°1 (La Breille-les-Pins, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Bourgueil), site n°2 (Continvoir) et site n°3 (Rillé).

L'emplacement proposé pour Continvoir est situé au carrefour de la RD 15 et de la RD 69. Le propriétaire des parcelles concernées a été contacté et a donné son accord pour l'implantation à cet endroit. Les réservoirs ont actuellement 4 ans, leur durée de vie moyenne est d'une vingtaine d'années.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail envoyé par l'espace de vie sociale itinérant « La Bulle » qui se propose de venir passer une semaine dans les communes à l'occasion d'événements phares.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Chinon Vienne Loire, ouvrira de nouveau ses piscines aux élèves qui ne sont pas de son territoire à la rentrée. Ainsi, les écoles du RPI pourront reprendre des séances de natation.

Monsieur le Maire informe d'une demande de l'association « Yoga Nature Emoi », qui recherche un local afin de proposer des cours de yoga pour les enfants le mercredi. Idéalement, celui-ci devrait être situé à proximité du centre de loisirs. Il est proposé de mettre à disposition une salle se trouvant à l'étage du bâtiment 1A, qui dispose d'une superficie suffisamment grande afin d'accueillir un groupe de 12 enfants.

Monsieur le Maire précise que l'expert a rendu ses conclusions quant au sinistre de l'église. Les réparations sont intégralement prises en charge par l'assurance.

Madame Nicole Royer demande si l'achat de verres pour la salle des fêtes peut être envisagé car il n'y en a que 180 et que cette quantité peut parfois être insuffisante. Madame Sylviane Grandemange précise que d'autres verres sont disponibles et qu'il n'est pas utile d'en racheter. Madame Nicole Royer referra un point car ils sont différents.

Madame Nicole Royer indique que les locataires de la salle des fêtes le weekend précédent ce conseil ont laissé le parquet vraiment très sale.

Madame Sylviane Grandemange informe avoir participé à une réunion habitat à la CCTOVAL. La communauté de communes relance afin de connaître les logements vacants sur la commune.

Madame Sylviane Grandemange rend compte du conseil d'école qui s'est tenu le 27 juin. Les deux enseignants de Hommes quittent leur poste. Avec la fermeture de classe, il y aura une nouvelle répartition. Les classes seront à double niveau. A la rentrée, l'effectif global du RPI sera de 136 élèves.

Madame Sylviane Grandemange signale que des soucis techniques sur le bâtiment de l'école ont été remontés : la porte d'entrée reste bloquée et la sonnerie de l'alarme incendie est moins forte du côté de la classe des CP. Le service technique interviendra.

Madame Sylviane Grandemange indique qu'un locataire d'un logement communal lui a demandé si les travaux qu'il avait réalisés pouvaient être indemnisés. Les membres ne sont pas favorables à cette demande.

Monsieur Kévin Rosier demande si la mairie peut se renseigner quant à la possibilité de gestion des locations des logements communaux par une agence immobilière.

Monsieur Christian Saget informe avoir participé à une réunion du PNR. Une nouvelle charte a été signée pour 15 ans. Par ailleurs, le montant de la cotisation 2025 sera portée à 1,50 euros par habitant.

Monsieur Christian Saget précise que le « Festival cousu main » aura lieu le 9 août à Continvoir. Il y aura 2 spectacles, un « jeune public » et un second, réservé aux plus de 12 ans.

Monsieur Christian Saget annonce que la commune de Continvoir accueillera en 2025 un concert à l'occasion du festival de jazz. Le budget est fixé à 1 500 euros. Certains spectacles seront gratuits, d'autres payants.

Monsieur Christian Saget informe que le couvreur interviendra fin juillet, début août à la salle des fêtes.

Monsieur Christian Saget demande si un panneau limitant la vitesse à 30 km/h pourrait être installé dans le bourg.

Monsieur Christian Saget dit qu'il faudrait vérifier la date de contrôle des défibrillateurs.

Monsieur Christian Saget relate les principales actions envisagées dans le cadre du plan de mobilité. Entre autres, soutenir le développement du transport solidaire, mise à disposition d'un véhicule en autopartage en 2027, restructurer le Transport A la Demande, maillage de 44 itinéraires cyclables, etc...

Monsieur Christian Saget indique avoir reçu des éléments financiers de la CCTOVAL. Il a encore besoin de précision.

Monsieur le Maire annonce avoir un contact pour l'installation d'une épicerie autonome sur la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 septembre.
La séance est levée à 21h30.